

L'ANFR publie la liste des « points atypiques » recensés en 2019, lieux où le niveau d'exposition aux ondes radioélectriques est plus élevé

Maisons-Alfort, le 21 avril 2020 – L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie la liste des « points atypiques » recensés en 2019. Ces points sont les lieux dans lesquels les niveaux d'exposition du public aux ondes électromagnétiques dépassent substantiellement les niveaux généralement observés à l'échelle nationale. Au total, 29 points atypiques ont été recensés, soit environ 0,8 % des mesures disponibles en 2019.

La loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques a notamment **confié à l'ANFR le recensement annuel des points atypiques**.

L'ANFR considère qu'un point est atypique si son niveau global d'exposition atteint ou dépasse 6 V/m et s'il se situe dans des locaux d'habitation ou des lieux accessibles au public. Pour la troisième année consécutive, l'ANFR publie un bilan des points atypiques ainsi que leur trajectoire de résorption.

Au total, 29 points atypiques ont été identifiés en 2019, soit 0,8 % des lieux mesurés.

80 % des points identifiés en 2017 ont été résolus, 70 % des points 2018, mais seulement 31 % des points 2019 le sont à ce jour car la résorption de ces expositions plus élevées prend plusieurs mois. Elle se poursuivra donc sur le reste de l'année 2020.

En savoir plus :

- [le rapport 2019 sur le recensement des points atypiques](#)
- [Les études sur les années 2017 et 2018](#)
- [Brochure sur le dispositif national de surveillance et de mesures des ondes](#)
- [Le site CARTORADIO, qui recense l'ensemble des mesures d'exposition du public aux ondes](#)

Contact presse : presse@anfr.fr – 01.45.18.72.07



facebook.com/agence
nationaledesfréquences



twitter.com/
anfr



dailymotion.com/
anfr



flickr.com/
anfr



linkedin.com/
company/anfr